

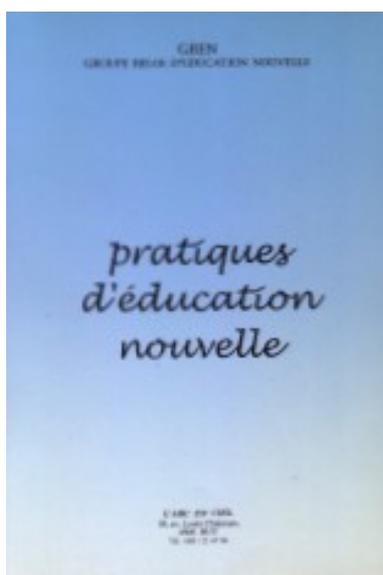
<https://larcenciel.be/spip.php?article33>



CRI D'ALARME : une lettre ouverte au sujet de

La marchandisation des soins de santé

- TRACES DU FUTUR - Vie en société. Nouveaux Enjeux -



Date de mise en ligne : samedi 30 juin 2007

Copyright © LARCENCIEL - site de Michel Simonis - Tous droits réservés

la résistance s'organise.

Oui à l'Europe,

Non à ses dérives !

"Dans quelques pays européens, une tendance à la libéralisation des soins de santé et du bien-être se dessine de plus en plus. On y voit de grosses entreprises commerciales faire leur apparition dans le secteur des soins hospitaliers, des soins à domicile, des soins de première ligne, de l'accueil des enfants.

En Belgique aussi, la marchandisation du secteur des soins gagne petit à petit du terrain, non seulement au niveau des maisons de repos et des centres de séjours de courte durée, mais également au niveau des pratiques privées où sont proposées illégalement des thérapies de cellules souche n'ayant pas fait leur preuve, ainsi qu'aux pratiques douteuses de certains laboratoires cliniques privés.

Les soins de santé et la santé en général peuvent-ils être abandonnés aux lois du marché en général ? Doit-on entrer dans une logique commerciale où l'objectif est de dégager des bénéfices en faveur d'actionnaires privés (d'hôpitaux, maisons de repos, initiatives de soins à domicile et laboratoires de biologie clinique) ?

Les notions de qualité et d'accessibilité financière pour tous, sont -elles conciliables avec des notions de gain, qui profite aux actionnaires et aux associés privés ?

La marchandisation des soins de santé, et nous entendons par là les initiatives commerciales lucratives dans l'offre de soins visant la réalisation de bénéfices en faveur des actionnaires et des associés privés, implique des risques en termes de qualité et d'accessibilité financière aux soins pour le patient.

Faire des bénéfices ou afficher un solde positif dans les comptes d'exploitation, par exemple dans un hôpital ou une maison de repos, est en soi un signe de bonne gestion à condition que ce solde positif soit utilisé en faveur du développement de services garantissant la qualité et l'accessibilité financière à tous les bénéficiaires.

Toutefois, si ce bénéfice est réalisé pour rémunérer des actionnaires privés, le risque est grand que l'on rogne sur l'encadrement, l'hygiène ou la sécurité et/ou que les patients ou résidents ne doivent payer une quote-part personnelle plus élevée, ou encore que l'on procède directement ou indirectement à une sélection des risques et qu'on écarte principalement les personnes qui ont besoin de soins lourds.

(...) Le secteur de la santé et du bien-être n'est pas un "marché" où l'offre et la demande fixent les règles du jeu et où le libre choix du consommateur mène à des prix plus justes. Dans le secteur de la santé et du bien-être, on constate une importante asymétrie dans l'information entre le secteur et le patient. Ce dernier ne peut juger que de manière très limitée de la qualité des soins prodigués et de leur réelle nécessité. Ceux qui procèdent généralement au choix - qui dessinent le trajet de soins souhaitable - sont les médecins, les praticiens de l'art infirmier ou les assistants sociaux et non le patient. De surcroît, la majeure partie des frais de santé sont payés par un tiers : l'assurance maladie par le biais des mutualités.

Des instruments comme la réglementation des prix, le planning de l'offre, la concertation avec toutes les parties concernées quant aux tarifs et aux prestations couvertes sont autant d'instruments d'une politique de santé et ne sont guère compatibles avec un modèle de marché. Ils sont toutefois essentiels en vue de garantir l'accès à des soins de qualité pour tous.

Le système des soins de santé belge est reconnu tant par la population que par les observateurs internationaux pour

son haut niveau de performance en termes de qualité, d'accessibilité et de coût total. Ce résultat remarquable est entre autres le fruit de l'engagement social et de l'efficacité des acteurs mêmes. Ceux-ci relèvent pour la grande majorité du secteur non-marchand et opèrent selon les principes de l'intérêt général."

Le 5 juin 2007

Signataires :

Mouvement social des personnes malades, valides et handicapées (l'ACIH-AAM), Association socialiste de la personne handicapée (ASPH), Caisse des Soins de Santé de la SNCB, CSC, Fédération Aide & Soins à Domicile (FASD), Coordination bruxelloise d'Institutions sociales et de santé (CBI), Espace Seniors, Fédération nationale des associations Médicosociales (FNAMS), Fédération des Institutions hospitalières (FIH), Femmes prévoyantes socialistes (FPS), MOC, Mouvement social des aînés (UCP), Mutualités chrétiennes, Mutualités libérales, Mutualités libres, Mutualités neutres, Mutualités socialistes, Solidarité Mondiale, Solidarité socialiste (FC&D).